

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
DORDOGNE



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

Nombre des Conseillers :

En exercice : 11

Présents: 9

Votants : 11

L'an deux mil quinze le 24 septembre

Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 19 septembre 2015

**PRESENTS:** Jean Claude HERVÉ – Laurence NINNIN – Francis MARIN – Dominique RICHARD - Nicole HULOT – Hélène MERINO – Michel FOUILLET – Johannes VAN STRIEN– Bruno DURAND

**ABSENTS :**

Laetitia MARTINS DA COSTA a donné procuration à Francis MARIN

Benoît BOUSSIQUET a donné procuration à Bruno DURAND

**Secrétaire de séance :** Hélène MERINO

## Divers :

Il est proposé les points divers suivants à rajouter à l'ordre du jour :

- Echancier paiement facture assainissement
- Agenda Accessibilité programmée

## 1 -Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 27 Août :

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 Août 2015.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 27 Août 2015 est approuvé à l'unanimité.

## 2 - Borne pour recharge voitures électriques :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'installer la borne de recharge pour les voitures électriques et hybrides rechargeables sur le parking du stade de football.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition.

## 3 – Avenant fond de concours :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant à la convention d'attribution du fonds de concours pour les travaux d'aménagement de la place de Limeuil qui avait été signée le 18 décembre 2014 entre la commune et la CCPVTT.

Cet avenant apporte une modification du fonds de concours en fonction du décompte définitif des travaux et du montant réel du versement des subventions. La commune de Limeuil s'engage à verser 75% de la somme initialement prévue à la tranche 2 soit 35 758,17 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cet avenant et mandate Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision.

#### **4 – Remboursement honoraires :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du remboursement par l'assurance juridique des frais d'honoraires de l'avocat d'un montant de 980,00 € concernant l'affaire commune de Limeuil/Thomasset.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ce remboursement.

#### **5 - Echancier paiement pour redevance assainissement :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir l'échancier suivant pour les redevances d'assainissement à partir de 2016

**Avril** : redevance abonnement pour l'année civile

**Juin** : redevance consommation hivernale (du 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédente au 30 avril de l'année en cours).

**Novembre** : redevance consommation estivale (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre de l'année en cours).

Pour la facturation de la consommation estivale de 2015, Monsieur le Maire propose de facturer les 8 mois d'abonnement restants dus pour l'année 2015 soit du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2015. Les 4 premiers mois de 2015 ont déjà été payés en novembre 2014. Il reste donc à payer 186,66 € HT soit 205,33 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ces propositions.

#### **6 - Elaboration de l'Agenda Accessibilité Programmée :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en tant que gestionnaire d'établissements recevant du public (ERP), la commune doit mettre ses établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, décide de l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité pour mettre en conformité les locaux communaux et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

#### **Informations :**

- Compte tenu d'un possible remboursement du budget de l'eau au budget de l'assainissement collectif pour les travaux de canalisations d'eau potable effectués lors des travaux d'assainissement, le conseil municipal étudie la possibilité d'une diminution du montant de l'abonnement d'assainissement collectif dont les modalités seront précisées ultérieurement.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans un courrier adressé à la mairie, Madame Chatin souhaite préciser que concernant la petite parcelle communale qu'elle occupe, elle pensait en être propriétaire au regard des documents transmis par son notaire et qu'il s'agit d'une erreur d'interprétation de l'acte notarial.
- Suite au départ à la retraite de Mme Yolande GENESTE, secrétaire de mairie, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le planning de Mme Danielle CALÈS à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015. Les heures d'ouverture de la mairie restent inchangées.

Le secrétaire de séance  
Hélène MERINO

Le Maire,  
Jean-Claude HERVÉ